

314  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Paul STRAUSS sur la protection et l'assistance des mères et des nourrissons. (N<sup>os</sup> 235, année 1899, et 52, année 1900.)

(Nommée le 20 mars 1900).

m. m.

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| Charles Chabert                                    | marquis de Pomereu               |
| Paul Strauss <i>Président</i><br><i>rapporteur</i> | Richard                          |
| Gallet   | Mauger                           |
| Dron   | Fernand Merlin <i>Secrétaire</i> |
| Chauveau   | Ranson                           |
| Paul Fleury  | Maschinis                        |
| Sabaterie  | Dudouyt                          |
| Guilloteaux  | Guillon                          |
| Landrodie  | Henry Chéron                     |

*m/ Fleury*



Siège du 23 Mars -

Président - M. Leon Lebbi'

Vice-président - M. ~~Bianchi~~ Ougier

Rapporteur M. Steurs -

Le Siège est

Le Président

Le Secrétaire

Drance

Drance

Seance du 16 Janvier 1902

Président: M. Léon Labbé

Secrétaire: M. Descaud

Rapporteur M<sup>r</sup>. Strauss

La Seance est levée

Le Président  
M. L. Labbé

Le Secrétaire  
Descaud

Seance du 23 Mars 1902

Président: M<sup>r</sup>. Léon Labbé

Secrétaire: M<sup>r</sup>. Descaud

Rapporteur: M<sup>r</sup>. Strauss

M<sup>r</sup>. le rapporteur donne lecture de son rapport  
sous les conclusions sont adaptées

La Seance est levée

Le Président

M. Labbé

Le Secrétaire

Descaud

Séance du 4 Juin 1907

Président : M<sup>r</sup> Curieux

Secrétaire : M<sup>r</sup> Gauthier

Rapporteur : M<sup>r</sup> Strauss

M<sup>r</sup> le Ministre des finances retenu à la Chambre des députés s'excuse par lettre de ne pouvoir répondre à la Convocation qui lui a été adressée

M<sup>r</sup> le Ministre du Travail est représenté par M<sup>r</sup> Fontaine

M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur par M<sup>r</sup> Mémay

La séance est levée

Le Président  
M<sup>r</sup> Curieux

Le Secrétaire  
M<sup>r</sup> Gauthier

Séance du 30 Oct. 1908  
Président M<sup>r</sup> Huguier  
Secrétaire M<sup>r</sup> Peyrot  
Rapporteur M<sup>r</sup> Strauss

La Commission entend M<sup>r</sup> Souille dans son amendement M<sup>r</sup> le Ministre du Travail et M<sup>r</sup> Fontaine

L'amendement de M<sup>r</sup> Souille est adopté avec modification.

La séance est levée

Le Président  
M<sup>r</sup> Huguier

Le Secrétaire  
M<sup>r</sup> Peyrot

Séance du 10 9<sup>de</sup> 1908

Président - M. Oueriel

Secrétaire - M. Gauthier

Rapporteur - M. Strauss

M. le ministre de Finances - M. le  
Ministre du Travail - M. le Directeur de l'Assistance  
et M. le Directeur du Travail sont présents.

Après un échange d'observations le  
Commissaire s'ajourne à huitaine

Le Président  
J. Oueriel

Le Secrétaire  
D. Gauthier

Séance du 18 9<sup>de</sup> 1908.

Président : - M. Oueriel

Secrétaire : Lepey

Rapporteur : - M. Strauss

M. le ministre du Travail, M. le Ministre de Finances  
M. le Directeur de l'Assistance et M. le Directeur du Travail  
sont présents.

Le Président  
J. Oueriel

Le Secrétaire  
Lepey

Seance du 3 Juin 09

Président M. Lalle  
Secrétaire Despey  
Rapporteur Strauch

Le ministre du Travail ensuite a lu l'avis  
La commission d'accord avec le ministre  
du Travail approuve le texte voté  
par la chambre des députés.

Le Président Le secrétaire  
Despey

*[Signature]*

Seance du 7 Mars 1910

Président M. Lalle  
Secrétaire A Charvreaux  
Présents Lalle, Strauch, Basle, Fleury, Carlier, Despey

D'accord avec le gouvernement un accord était  
intervenu mais sans ~~accord~~ de rapport supplémentaire  
du 12 Février 1910

~~Un nouveau rapport de M. Strauch établi~~

Divers amendements ont été déposés, celui  
de M. Guille, reproduisant en substance celui de M. Allé, qui  
paraît plus large; mais le gouvernement n'a admis aucune  
attention.

Il est bien entendu que les domestiques rentrent dans  
le salaire prévu.

M. Strauch est d'avis que le Sénat peut faire  
un vote d'allocation, bien que <sup>certaines</sup> dépenses nouvelles

M. Leroy soutient au contraire les réserves faites par le comité de finances basé sur des précédents.

M. Caehes pense qu'il y a là une affaire de forme

M. Thaur estime qu'il est fondé d'opposer outre le Comité ayant un vote de gouvernement à haute le vote de celui des membres du comité, et même de se tenir sur son opinion personnelle et de lui de ayant soulevé cette question de vote de celui de finances

M. Elbacle en l'avis qu'il n'y a pas d'incident à soulever cette question d'ordre constitutionnel.

M. Labbe' compte sur le bon vouloir certain de la Chambre.

Au vote le comité accorde le théorème de M. Thaur de majorité.

M. Leroy demande qu'elle seconne ne se cumule pas avec d'autres <sup>allocution</sup> ~~discours~~ comme il avait demandé M. Caillanz, <sup>allocution</sup> ~~discours~~ publics entera.

M. Elbacle en l'avis qu'il y aurait profit à ce qu'il y ait entente avec le comité de finances

Le Secrétaire

Le Président

Shaw

Labbe'

Séance du 13 Mars 1912

Président: M. Labbe'

Secrétaire: M. Shaw

Présents: M. Elbacle, Famy, Caehes, Shaw, et Leroy

à M. Elbacle.

M. Fontaine représentant M. Linné et Travaux

M. Lelievre de finances, et M. Boes, secrétaire - Débat et inter-  
ruption de séance

Le Secrétaire

Shaw

Le Président

Labbe'



Séance du 28 Juin 1912

Présents M. M. Strauss, Huguenet  
Marsle, Seyrot.

La Commission adopte quelques  
modifications de détail sur le  
texte du projet de loi qui est  
définitivement adopté.

Le Secrétaire  
J. Seyrot

Le Président  
Huguenet

Séance du 3<sup>e</sup> Décembre 1912

Présents : M. M. Labbé, Strauss, Seyrot, Cachet  
Fleury. — La Commission adopte le nouveau  
texte de l'article 2 et l'avenement de l'article 3  
concernant l'attribution en nature de l'alloca-  
tion

Le Secrétaire  
J. Seyrot

Le Président  
Cachet

Séance du 18 Nov. 1913

Présents : M. M. Labbé, Strauss, Seyrot,  
Cachet

La Commission entend M. Schaeffel  
fabriquant, et M. Guignard de l'Académie.

Mlle Lucie Durboulet de Roubaix M. Guignard

Le Secrétaire

Le Président

D. M.

J. Chabry

Séance du 9 juillet 1914  
Présidence de Monsieur le docteur Lotki

Monsieur Straun fait approuver la conclusion  
de son rapport tendant à l'adoption du  
projet de loi adopté par la Chambre  
des députés donnant compétence  
aux Comités de préfecture pour régler  
les réclamations relatives aux dommages  
de secours des femmes en couches  
des Secteurs. Le Président

J. Fleury

J. Chabry

Séance du 7 novembre 1916

La Commission a entendu par ce vote son délégué  
d'origine à titre temporaire pour entendre le  
rapport de M. Louis Straun.

Le rapporteur

Paul Fleury

Séance du 9 Nov. 1916

La commission réunie pour entendre le rapport de M. Strauss, l'approuve et autorise M. Strauch à le déposer sur le bureau du Sénat, Au début de la séance la Commission avait désigné M. Peyot comme président en remplacement de M. Lem Labbé

Le Secrétaire Le Président  
*Cazemur* J. Peyrot

Séance du 1<sup>er</sup> février 1917

La C<sup>ommission</sup> entend un court rapport de M. Paul Strauss sur le texte définitif à présenter sur l'interdiction des titres en caoutchouc & vulcanisés à froid. Ce texte est conforme à la décision du Comité supérieur d'hygiène. M. Cazemur dépose alors un amendement qu'il avait déposé.

La C<sup>ommission</sup> aborde la discussion d'une proposition de loi concernant l'allaitement à l'atmosphère dans les usines des manufactures par leur mère. La C<sup>ommission</sup> est d'avis de proposer l'obligation légale aux industriels d'arriver

les chambres d'allaitement des quel personnel les  
ouvriers, atteint un certain, L'industrie,  
sans les conditions prévues dans faculté le mariage par les lois  
de leur confort, sans diminution de salaire.

Le secrétaire Le Président  
Cazeneuve Pouffroy

Séance du 8 juin 1917

La Commission d'étude a traité les questions  
de nationalité française, privies de ressources, sans  
distinction, le bénéfice des allocations prévues par  
la loi du 17 juin 1913, en conformité  
d'un engagement formel pris dans une  
séance du 21 mai par la Commission.

Le secrétaire Le Président  
Cazeneuve Pouffroy

Séance du 21 mai 1919

Président : M. Strauss

Secrétaire : M. Cazeneuve

M. Strauss est nommé dans les fonctions de président.

M. Strauss expose les principales lignes de la nouvelle  
proposition de loi relative à la loi importante de 1894  
relative protection des enfants de personnes âgées.

Après quelques observations, la Commission d'étude  
la proposition en détail par chapitres, après de  
retour dans une nouvelle réunion pour amender et élire  
le texte et statuer définitivement. Elle décide de se  
réunir à nouveau

Le Président Le secrétaire  
Pouffroy Cazeneuve

Seance du 7 Juin 1919.

President M. Straus  
Secrétaire Solotareff

La Commission a examiné successivement  
les cinq premiers articles du projet  
qu'elle a adoptés après diverses modi-  
fications apportées plus particulièrement  
aux articles 2 à 5

Le Président  
Paul Straus

Le Secrétaire  
Solotareff

Seance du 10 octobre 1919

Président de la Commission Paul Straus

En sa qualité de rapporteur, M. Paul Straus  
donne lecture de son rapport tendant à l'adoption  
de la proposition de loi adoptée par la Chambre  
nationale de commerce international et de commerce  
extérieur de la République de Weimar.

Après un débat de nature technique, la Commission se penche  
sur l'opportunité d'une mesure de ce genre plus spécialement  
concernant le commerce international et plus particulièrement  
le commerce extérieur. Le rapporteur expose les motifs de son  
projet. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président

Paul Straus

Séance du 19 Mai 1920

Présidence de M. Paul Straus

M. Gallot est désigné comme secrétaire

M. Guillochon est excusé.

Après lecture de ces,

La commission décide de demander au Sénat de voter à 18 le nombre des membres de la Commission

Le président

Le secrétaire

Paul Straus

Gallot

Séance du 17 Juin 1920

Présidence de M. Paul Straus

Présents: Mm. Straus, Druy, Fleury, Gallot, Lantier, Bernard Merly

Excusés: S. Dudaugh, Jean Guillochon

Discussion de la proposition de loi, tendant à la renouveau de la loi de 23 décembre 1873, sur la protection des enfants de 1<sup>er</sup> âge.

Après diverses observations modifications, l'art. 1. 2. 3. 4., sauf qq. additions de texte qui seront présentés par le Ministère, lors de la prochaine séance

Une proposition de loi tendant à la mise en application de la loi des 7 Juin 1913 & 24 octobre 1919 présentée par M. Paul Bernier, à la Chambre des députés est ensuite envisagée. L'exposé de motifs est manifestement erroné, affirment plusieurs membres de la C.<sup>g</sup>; quant à la loi, votée par la Chambre, elle est acceptée en principe, sauf la rétroactivité. Une nouvelle séance aura lieu le 18 Juin pour ce dossier.

Le Secrétaire,

Le Président

Bernard Merly

Paul Straus



Mr. Richard defend Copinon, soutenue par Mr. Strawn.

Mr. Gallat avait que le paragraphe 2 de l'act 1, enlevant toute faculte par saisi envoie les enfants au controle de l'inspecteur de departement, fait tomber les parents qui ne peuvent avoir vu a ins les difficultes venant de fait de la chute des droits naturels qui peuvent s'opposer a la tenue d'un carnet sur les parents de l'etat neogre.

Mr. Druis expose le resultat d'une enquete qu'il a faite aupres de certains med. et de leur departement et il craint un grand mouvement de protestations de leur part, contre le carnet d'identité tel qu'il est prescri par le projet de loi.

Mr. Strawn reprenne la opinion enlevee, et demande l'opinion de la commission sur l'art I.

Mr. Mr. Sabalen et Wauger demandent que tous les enfants, sans exception, sont soumis a la protection obligatoire.

Devant les observations presentees, Mr. Mr. Sabalen et Wauger retirent leurs propositions.

La resolution de l'act 1, mise au vote, est adoptee a l'unanimité

Art II. Adopte a l'unanimité

Art III. Mr. Quillors fait des reserves sur le fait que les maires enregistrent l'application de la loi. Act 21, il suppose un maire voulant appliquer la disposition de l'act III; comment le maire enregistrerait-il un enfant non soumis a la surveillance reguliere d'un medecin, et ce serait trop d'oser de demander: l'act 21, enregistrait l'adoption par la tenue de l'act 21.

Mr. Strawn recommence l'observation sur le fait que il faut y avoir 2 etapes dans la resolution: d'abord l'enfant, mais soumis dans le carnet de protection, apres avoir de medecin, inspecteur et de la commission locale, et les parents s'obtiennent a ne pas se conformer aux obligations de l'act III, <sup>malgre un inspecteur qualifie</sup>

Le texte de l'act III est modifie dans ce sens.

Art IV Mr. Druis est d'avis de conserver la redaction <sup>pour la piece de</sup> ~~quelque~~ <sup>quelques</sup> adoptions en

<sup>suppression</sup> l'act jointe dans les mandats en et il y a pas de cancellation de <sup>mais il faut prévoir l'absence de ces enfants. Ceci</sup> ~~l'act~~ Mr. Druis demande de suppression de paragraphe 5 et de supprimer le mention de paragraphe 4 <sup>4</sup> jusqu'à ce que la commission ait modifie l'act. f. 6 et 7.

M. Guillaud indique les incumbrances de l'obligation de ceites nouvelles  
pues par Carl IV par le medem imputeur. Les observations sont confirmes  
par M. M. Dron et Gallet.

M. Straun se demande s'il n'y aurait pas lieu de laisser aux  
reglements d'administrations, peut-etre fixer le nombre des unités et l'époque  
où elles se font. Il est d'avis qu'il vaut mieux, d'accord avec M. Dron,  
faire cette fixation dans la loi.

Art V C'est l'article proposé par M. Dron

Sur le fond, M. Straun est d'accord avec M. Dron, mais demande  
qu'il soit écrit entièrement; après de quelques jours plus de  
discussion... M. Richard voudrait qu'il soit bien spécifié que les communités  
de numération existantes conserveront tous leurs droits.

M. M. Dron et Straun font la rédaction nouvelle

M. Sabatier demande que l'on mentionne l'achat des instruments  
de pesées et de mesurations.

M. Straun répond qu'il encombrent avec ceux ou avec ceux qui  
auront organisé les communités.

M. Sabatier insiste; comment le medem imputeur fera-t-il, à domicile,  
ces pesées?

~~M. Straun demande que l'on mentionne l'achat des instruments~~

Art VI article de M. Dron

Adopté

Art VII article de M. Dron

Adopté

Art VIII M. Straun demande à incorporer et abolir par Carl IV. Il est  
avis de le faire.

Art IX Adopté

Art X Adopté

Art XI Adopté

Art XII Adopté

Art XIII Adopté

Art XIV Adopté

Art. XV M<sup>r</sup>. Oudongh craint que l'obligation pour le ~~municipal~~ de  
demander un certificat de medec inspecteur ne paraisse une  
prohibition en medecine. Il voudrait que ce certificat soit delivré  
par l'impôts quel medecin.

M<sup>r</sup>. Strauss répond que c'est un département de l'Or. Reunel. Il n'y a  
pas lieu de revenir sur cette disposition.

Art. XVI Adopté

Art. XVII Adopté

Art. XVIII id

Art. XIX id

Art. XX id

Art. XXI id

Art. XXII id

Art. XXIII id

Art. XXIV id

Art. XXV id

Art. XXVI id

Art. XXVII id

Art. XXVIII id

Art. XXIX id

Art. XXX id

M<sup>r</sup>. Strauss déposera demain le rapport sur le Bureau de Social et  
demander la renvoi à la commission des finances

M<sup>r</sup>. Brun vultu remon sur le démission pour le refus de son ~~statut~~  
affirmer le statut de consultation de médecins.

Le secrétaire de séance.

*J. Pellet*

Le Président.

*Paul Ferry*